

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE, lors de la séance du conseil du 4 décembre 2023, le conseil a adopté le calendrier des séances pour l'année 2024;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, et débuteront, à **19 h 00** :

Que les séances du conseil auront lieu aux dates suivantes : **Les mardis**

16 janvier	9 juillet
6 février	13 août
5 mars	10 septembre
9 avril	8 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	10 décembre

Donné à Saint-Louis-de-Blandford, ce 5^e jour du mois de décembre 2023.

Lisa Lee Farman,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, résidant à Princeville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 5^e jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de décembre 2023.

Lisa Lee Farman,
Directrice générale et secrétaire-trésorière